

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Syndicat Mixte

« Yon et Vie »

SEANCE DU 6 JUIN 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATIOU

Membres représentants La Roche sur Yon Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Titulaires présents :

ABDALLAH Malik - AIRIAU Guy - AUBIN-SICARD Anne - BARRÉ-IDIER Bernadette - BATIOU Jean-Louis - BOUARD Luc - CHABOT Jean-Marie - CHARRIEAU Anita - DURAND Patrick - GABORIAU Philippe - GODARD Jacky - GUERET Jany - HERVOUET Daniel - LEJEUNE Patricia - MORINEAU Pascal - PEROYS Jacques - PLISSONNEAU Guy - PORTE Philippe - QUENAULT Bernard - RAYNAUD Françoise - RIVOISY Gérard - ROIRAND Sabine - ROTUREAU Jacky - ROY Franck - SOULARD Joël.

Absents donnant pouvoir :

ALLAIN Sébastien donnant pouvoir à ABDALLAH Malik ; BATIOU Guy donnant pouvoir à SOULARD Joël ; BESSEAU Jacques donnant pouvoir à RAYNAUD Françoise ; BRUNAUD-SEGUIN Nathalie donnant pouvoir à DURAND Patrick ; DURAND Sylvie donnant pouvoir à AUBIN-SICARD Anne ; GUERINEAU Jean-Michel donnant pouvoir à PLISSONNEAU Guy ; GUILLEMAND Marlène donnant pouvoir à RIVOISY Gérard ; GUILLET Dominique donnant pouvoir à PORTE Philippe ; MANDELLI Didier donnant pouvoir à ROIRAND Sabine ; MORNET Marie-Lesczynska donnant pouvoir à QUENAULT Bernard.

Absents Excusés : AUNEAU Jean-Yves - FAVREAU Laurent - GABORIEAU Roger - GUYAU Luc - PLISSON Régis - RABILLER Patricia - TENAUD Gérard.

Absents : BLANCHARD Joël - CHAMARD Jean-Marie - DAVID Yannick - GARNON Emmanuel - GOSSELIN Nathalie - POIRIER-COUTANSAIS Geneviève.

Secrétaire de séance : ROTUREAU Jacky.

Date de la convocation : 24 mai 2019

N°2 Révision du SCoT du Pays Yon et Vie : bilan de la concertation.

Préambule :

Le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Yon et Vie a été approuvé le 8 décembre 2016.

Le 1^{er} juin 2017, une révision du Schéma de Cohérence Territorial a été prescrite suite à l'intégration de 8 nouvelles communes le 1^{er} janvier 2017 dans le territoire du Pays Yon et Vie.

En vertu de l'article L.103-3 du code de l'urbanisme, le SCoT doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres entités concernées, dont les représentants de la profession agricole.

La délibération du 1^{er} juin 2017 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale a défini les modalités de la concertation de la façon suivante :

- mise à disposition d'un dossier actualisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et d'un registre destiné, pendant toute la durée de l'élaboration à recevoir les observations du public, au siège des intercommunalités et au Syndicat Mixte, pendant toute la durée de la procédure,
- informations sur l'état d'avancement de la révision du SCoT par le Journal Yon et Vie, par voie de presse, par les bulletins d'information et les sites internet des communes et des intercommunalités, lorsqu'ils existent,
- alimentation d'un espace d'information dédié sur le site internet du Syndicat Mixte,
- organisation d'au moins 1 réunion publique dans chacune des intercommunalités.

La concertation devait être principalement mise en œuvre à l'occasion des trois étapes majeures de la procédure : le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et la révision du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Le syndicat mixte doit tirer le bilan de la concertation menée au cours de la révision du SCoT et délibérer avant l'arrêt du projet de SCoT.

Synthèse de la concertation

Etapas de la concertation

La concertation a principalement été mise en œuvre à l'occasion des trois étapes majeures de la procédure :

- le diagnostic et l'état initial de l'environnement en 2018,
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fin 2018- début 2019
- la révision du document d'orientation et d'objectifs (DOO) en 2019

Un dossier de concertation sur le SCoT ainsi qu'un registre ont été mis en place au syndicat mixte du Pays Yon et Vie et au siège de chaque intercommunalité. Le dossier a été mis à jour en fonction de l'avancement de la procédure de révision du SCoT. Le registre mis en place dans chaque lieu permettait à toute personne le désirant d'inscrire ses observations sur le projet de SCoT.

Aucune observation écrite n'a été formulée sur les registres.

Le site internet du Pays Yon et Vie a été alimenté en fonction de l'avancement de la procédure de révision.

Le SCoT a fait l'objet de l'édition de la Lettre du Pays Yon et Vie en avril 2019 qui a été diffusée dans toutes les boîtes à lettre du territoire ainsi qu'aux partenaires du Pays Yon et Vie.

2 réunions publiques ont été organisées le 18 avril 2019 à Aizenay et le 24 avril 2019 à La Roche sur Yon.

De multiples échanges ont eu lieu entre élus dans le cadre des Comités de Pilotage et avec les personnes publiques associées, dont la Chambre d'Agriculture, tout au long de la procédure.

Bilan de la concertation

Le bilan annexé à la présente atteste que les modalités de concertation prévues dans la délibération de prescription de la révision du 1^{er} juin 2017 ont bien été respectées et que les moyens ont bien été déployés pour l'information de tous les publics. Cette concertation a permis de s'assurer que les orientations du PADD du SCoT débattues au Comité Syndical du 31 janvier 2019, et leur déclinaison dans le DOO sont bien en cohérence et sont concrétisées dans le projet de SCoT tel qu'il est soumis au comité syndical par délibération séparée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 103-2 à L. 103-6

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 autorisant la création du Syndicat Intercommunal Yon et Vie

Vu l'arrêté du préfet de Région en date du 4 juin 2002 autorisant le périmètre d'étude du Pays Yon et Vie

Vu l'arrêté du Préfet de Vendée en date du 8 juillet 2002 portant approbation du périmètre de SCoT

Vu l'arrêté du Préfet de Vendée en date du 22 juin 2017 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 8 décembre 2016 approuvant la révision du SCoT du Pays Yon et Vie

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juin 2017 prescrivant la mise en révision du SCoT et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour le SCoT du Pays Yon et Vie

Vu le bilan de la concertation présenté

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Constate que la concertation a été réalisée conformément aux modalités définies par la délibération du 1^{er} juin 2017 prescrivant la mise en révision du SCoT et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour le SCoT du Pays Yon et Vie

Décide :

- de tirer un bilan positif de la concertation pour la révision du SCoT du Pays Yon et Vie qui s'est déroulée pendant toute l'élaboration du projet de SCoT révisé ;
- de procéder à l'affichage de la présente délibération pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, aux sièges de La Communauté de Communes Vie et Boulogne, de La Roche sur Yon Agglomération, ainsi que dans les mairies des communes membres concernées.

La présente délibération ainsi que le bilan annexé seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, adopte cette question à l'unanimité des présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Jean-Louis BATTIOT

